

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 18 octobre 2023 à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Ghislain Désaulniers

Madame Véronique Hince

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

**PÉRIODE DE QUESTION**

**No-160-18-10-23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution concernant l'autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie;
3. Information concernant le contrat avec la firme EXP;
4. Bail de location entre la Fabrique St-Jude d'Authier et la municipalité d'Authier;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance;

**Adopté**

**No-161-18-10-23**

**Résolution concernant l'autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie:**

**CONSIDÉRANT** que la sécurité incendie est une compétence municipale;

**ATTENDU QU'** une étude d'opportunité a été réalisée par la firme Icarium Groupe Conseil pour la ville de La Sarre, ainsi que pour le compte de plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest et qu'elle visait la mise en commun de ressources en sécurité incendie, en établissant qu'il y avait des avantages à conclure des ententes intermunicipales, autant pour la Ville que les municipalités impliquées, afin d'assurer la protection des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Authier désire confier l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues à la Loi en sécurité incendie et aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie au Service de sécurité incendie de la ville de La Sarre et qu'à cette fin, elle mettra à la disposition de la ville de La Sarre, la caserne et les véhicules de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, incluant les équipements qui y sont rattachés ou qui servent au bon fonctionnement de la caserne;

**ENTENDU** que les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C27.1) dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité d'Authier

- **AUTORISE** le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité incendie avec la ville de La Sarre.
- **LA DURÉE** de cette entente est de cinq (5) ans. Elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2028.

### **Adopté**

#### **Information concernant le contrat avec la firme EXP :**

Madame Rachel Barbe, directrice générale mentionne que ladite firme a remis ses rapports d'études.

#### **Bail de location entre la Fabrique St-Jude d'Authier et la municipalité d'Authier :**

Le point ne peut être traité puisque Mesdames Angèle Auger et Véronique Hince ainsi que Monsieur Ghislain Désaulniers doivent s'abstenir de tous commentaires et de toutes décisions concernant le bail de location car ils sont également marguilliers de la Fabrique et de par ce fait, il y a défaut de quorum.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

No-162-18-10-23

#### **Ajournement:**

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'ajourner la séance au vendredi 20 octobre 2023 à 11h00. Il est à noter que ladite séance fut ajournée à 19h50.

---

Yvon Gagné, maire

---

Rachel Barbe, sec.-très.